Pour une politique de lutte à l'homophobie en milieu scolaire

Caroline Tremblay
Comité sur les droits des gais et lesbiennes de la CSQ

En cette deuxième année de son mandat, le Comité sur les droits des gais et lesbiennes de la CSQ a bien amorcé ses activités dans le cadre de son plan d'action triennal. Après avoir pris part cet été aux activités de la Fierté gaie de Montréal, les membres du comité ont participé, les 3 et 4 septembre, aux États Généraux des communautés LGBT (lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres).

Ces États généraux avaient pour thème « De l'égalité juridique à l'égalité sociale ». Cet événement voulait souligner, après les nombreuses avancées juridiques des communautés LGBT, qu'il demeure toujours assez complexe, dans la vie de tous les jours, de faire reconnaître ses droits et d'obtenir la reconnaissance sociale pleine et entière en tant que personne d'une communauté LGBT.

Différents représentants d'organismes gouvernementaux, communautaires et syndicaux ont pris part aux échanges lors de neuf ateliers sur les groupes sociaux et de huit ateliers thématiques sur les principaux enjeux de la communauté dont les services sociaux, l'éducation, la sécurité publique, les préjugés en milieu de travail, l'homoparentalité et les droits de la famille.

L'objectif principal de ces États généraux était de dégager les grandes priorités de la communauté et d'orienter les travaux du Groupe de travail mixte sur l'homophobie et l'hétérosexisme formé par la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec, Michèle Courchesne.

À la suite des différents ateliers, les participantes et les participants ont majoritairement reconnu qu'il était urgent d'œuvrer à la reconnaissance des personnes transgenres, pour qui les lois sont encore très discriminatoires en ce qui concerne les procédures entourant la transition d'un sexe à un autre (changement de nom, coût des médicaments, reconnaissance sociale…).

LUC ALLAIRE

Les membres du Comité sur les droits des gais et lesbiennes de la CSQ : Caroline Tremblay, Jacques Pétrin, Larry Imbault, Jean Paul W. Tremblay et Colette Trudel.

À travers les différents ateliers thématiques, les participants ont été unanimes à conclure que le domaine où il faut œuvrer prioritairement est l'éducation, puisque les jeunes, à cause de la peur des différences et d'une méconnaissance de leur réalité, sont encore très souvent victimes d'une homophobie aux conséquences parfois dramatiques. Nous avons donc conclu qu'il était primordial que tous les programmes de formation des différents intervenants œuvrant auprès des jeunes incluent la question de la diversité des orientations sexuelles, des identités de genre et de l'homophobie. De plus, les acteurs du milieu de l'éducation doivent mettre en place une politique nationale de sensibilisation et de lutte à l'homophobie en milieu scolaire. Finalement, le ministère, dans la planification des différents curriculums, doit intégrer la diversité des orientations sexuelles, les identités de genre, les familles homoparentales et l'homophobie à tous les degrés, et ce, dès la petite enfance.

Le deuxième domaine de priorité a été les services sociaux. Il a ainsi été recommandé de remettre à jour la politique sur l'adaptation des services sociaux et de santé aux réalités homosexuelles en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles réalités des personnes LGBT. De plus, nous demandons qu'une condition *sine qua non* à l'obtention de l'agrément d'un organisme soit que celui-ci ait prouvé qu'il a pris tous les moyens nécessaires pour adapter ses services aux réalités spécifiques des personnes LGBT. Finalement, nous réclamons que les intervenants soient sensibilisés à la réalité des personnes des communautés LGBT.

En ce qui concerne le troisième domaine de priorité, il s'agit du développement social et communautaire.

Force est de constater que malgré l'adoption d'une loi des plus avant-gardistes, il reste encore beaucoup d'éducation et de sensibilisation à faire pour que les personnes des communautés LGBT du Québec puissent vivre sans discrimination et dans une plus grande harmonie avec leurs concitoyennes et concitoyens.